

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 9 juillet 2020**

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le jeudi 9 juillet 2020, à 18h00, à la salle des fêtes, sous la présidence de Louis TEYSSIER, maire.

Étaient présent(e)s : Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Marie GRANDAZZI, Antoine HAUDIQUER, Jean-Pierre K'DUAL, Lucie LEBRUN, Thierry LEGABLIER, Gérald LEMONNIER, Pauline MARTIN, Thierry MOURLON, Guillaume QUÉTIER, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Carole SCOLAN, Guillaume THOUROUDE, Olia TOUGOUCHI, Jacky VAYER.

Absent excusé : Christian GOUX, procuration à Béatrice RIBES.

#### **I. Désignation du secrétaire**

Françoise BILLON a été désignée secrétaire.

#### **II. Rapports des commissions**

##### **A. commission des affaires sociales – réunion du 30 juin 2020**

La présidente est Valérie RENOUF, maire-adjointe déléguée aux affaires sociales, la rapporteure est Marie GRANDAZZI.

##### **1. Présentation du CCAS**

Valérie RENOUF présente le CCAS et son rôle. Le CCAS est constitué d'élus mais également de membres extérieurs au conseil municipal (obligatoire). Il est constitué comme suit :

- élu.es : Valérie RENOUF, Françoise BILLON, Claude BOSQUET, Marie GRANDAZZI, Guillaume THOUROUDE  
- autres membres : Anne-Marie BEBIN, Françoise BLONDEL (représentante UDAF), Anne-Marie DAUVIN, Alexis GERVAISE, Christiane LECAPLAIN (représentante CFDT Union Territoire Retraite), Odette MAUDOUIT.

La première réunion est fixée au 15 juillet.

Il est important de distinguer les missions du CCAS et celles de la commission affaires sociales : le CCAS se réunit pour répondre à des demandes d'aides urgentes venant des administré.es, (logement, banque alimentaire...) C'est une entité sous le SECRET.

La commission affaires sociales se réunit pour élaborer des projets pouvant bénéficier à toute la population : « Maison de service Public », etc.

##### **2. Demande de subventions par les associations de la commune**

La commission propose l'attribution des subventions suivantes : Banque Alimentaire : 400€ ; Secours Catholique : 400€ ; MFR (maison familiale rurale) Saint-Sauveur-Lendelin : 150€ ; MFR Coutances : 100€ ; Jeunes sapeurs-pompiers : 100€ ; Croix Rouge : 50€ ; CCAS : 5 000€ ; La croix d'or : 50€ ; Association des donneurs de sang : 50€

Ces demandes seront examinées par le conseil municipal lors d'une prochaine réunion.

##### **3. La MAM Maison d'assistantes maternelles**

Une maison d'assistantes maternelles est en cours de création. Elle est constituée de 3 assistantes maternelles, l'une d'entre elles a un agrément pour l'accueil de 3 enfants, les deux autres sont agréées pour l'accueil de deux enfants chacune. Les 7 agréments pourront passer à 9 dans les années à venir. Aujourd'hui les places sont déjà réservées. L'ouverture est espérée pour septembre.

La municipalité a proposé de donner du mobilier de l'ancienne cantine.

##### **4. Projet de Mutuelle Municipale**

Une mutuelle municipale serait intéressante principalement pour les retraités ou les personnes en situation précaire, mais tout le monde peut y adhérer.

La commission envisage de consacrer une réunion entière sur ce projet, et souhaite inviter des représentants de plusieurs mutuelles. Puis, une réunion d'information aux Blainvillais.es sera organisée.

Il serait intéressant de se rapprocher des communes voisines pour étudier la possibilité d'un projet commun qui permettrait de négocier des tarifs attractifs (plus il y a d'adhérents moins la cotisation est élevée).

##### **5. Questions diverses**

Création d'une « maison de service public » : trouver un autre nom – il faudra un local équipé d'un ordinateur et mettre en place une permanence.

Projet de mise en place d'une permanence Assistant.e Social.e : 1 matinée par mois.

##### **B. commission des affaires scolaires – réunion du 8 juillet 2020**

Le président est Thierry MOURLON, la rapporteure est Pauline MARTIN.

*Objectifs de la commission* : soutenir les écoles dans leurs besoins, en lien avec la CMB (communauté de communes Coutances mer et bocage) ; soutenir les projets ; suivre l'avancement des travaux en lien avec le scolaire.

- *avancée des travaux du plateau scolaire* : la réception des travaux pour la cantine, le plateau et le parking scolaires a été différée (mauvais résultats des tests à l'étanchéité et autres malfaçons à revoir). Nous espérons une réception en juillet afin que la cantine puisse ouvrir dès la rentrée de septembre.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 9 juillet 2020**

- *fonctionnement de la nouvelle cantine* :

En lien avec notre programme électoral « privilégier les produits de qualité et les circuits courts pour la cantine », la commission propose au conseil municipal le recrutement d'un.e cuisinier.e.

Il sera important de recruter une personne qualifiée pour la cuisine et formée sur les règles d'hygiène.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à procéder aux formalités nécessaires.

(voir délibération ci-dessous)

- *questions diverses* : Effectifs prévus en septembre : 104 élèves répartis sur 5 classes, dont 2 à Saint-Malo-de-la-Lande. 13 nouveaux élèves inscrits en petite section maternelle.

Maintien ou non des 2 sites du RPI : la question sera traitée après les élections du conseil communautaire. Le conseil municipal devra alors se prononcer.

#### **Recrutement d'un agent non-titulaire pour faire face à un accroissement d'activité à la cantine scolaire**

Thierry MOURLON, maire-adjoint, indique qu'il est nécessaire, pour faire face à un accroissement d'activité dû à la construction d'une nouvelle cantine scolaire, de recruter un agent non-titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Il propose au conseil municipal la création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial de **2<sup>ème</sup> classe ou 1<sup>ère</sup> classe ?**, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et pour une durée de 6 mois, soit jusqu'au 28 février 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

donne son accord et charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

#### **C. commission de l'aménagement de l'espace et de l'attractivité - réunion du 7 juillet 2020**

Le président est Thierry MOURLON, le rapporteur est Guillaume THOUROUDE.

- *marchés à l'année* : le mercredi matin : actuellement 7 commerçants ; le samedi matin : 4 commerçants, bénéficiant chacun d'une autorisation ponctuelle à renouveler annuellement.

Pour 2021, la commission propose de maintenir le marché du mercredi et envisage un marché supplémentaire le samedi ou le dimanche matin, en privilégiant les circuits courts et de préférence bio, avec éventuelles animations. Il faut réfléchir sur le positionnement du marché, le stationnement et le plan de circulation, l'installation de bornes électriques.

- *lotissement sociaux* : réaliser un état des lieux du foncier communal et étudier l'éventuelle possibilité de construction avant l'approbation du PLUI.

- *sécurisation des plages* : pas de zone de baignade surveillée. A envisager l'été prochain à la plage de Gonnevillle. Dossier à examiner en octobre.

- *création d'une zone artisanale* : voir foncier disponible.

- *aires de jeux* : étudier la possibilité d'ouverture au public du plateau sportif scolaire (voir avec la CMB) et l'éventuelle création d'une aire de jeux sur le terrain communal près du bâtiment de l'office de tourisme.

- *installation de nouvelles poubelles dans le bourg*, à la sortie du groupe scolaire ...

#### **D. commission du camping - réunion du 26 juin 2020**

Le président est Jacky VAYER, la rapporteure est Carole SCOLAN.

La commission a visité le camping qui est très bien entretenu, les différents blocs sanitaires également.

La commission propose :

- de ne pas ouvrir la partie camping pour cause de COVID 19, le surcoût pour le nettoyage étant trop élevé et le bloc sanitaire n'étant pas adapté aux exigences sanitaires. Le camping sera accessible uniquement aux camping-cars autonomes car une aire de stationnement avec possibilité de vidange est aménagée. La commission propose un forfait de 10€/jour, comprenant eau, électricité (8 ampères) et taxe de séjour.

- le recrutement d'un agent non-titulaire, aux mêmes conditions que l'année passée (accueil et animation), du 11 juillet au 16 août 2020.

- des travaux de rafraîchissement à envisager dans la laverie côté mobilhomes et dans la salle d'accueil.

- des travaux pour aménager l'entrée du camping plus accueillante et attractive (pavillons, panneaux, etc) et éventuellement des jeux pour les adolescents (voir en 2021).

- le développement de la communication via site internet en particulier.

Le conseil municipal est favorable au recrutement de l'agent pour la saison estivale (voir délibération ci-dessous).

Le maire indique qu'il a pris la décision, sans attendre l'avis du conseil municipal, compte-tenu de l'urgence, de ne pas ouvrir le bloc sanitaire cet été.

#### **Recrutement d'un agent non-titulaire pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité au camping municipal**

Le maire rappelle qu'il est nécessaire, pour faire face à l'accroissement saisonnier d'activité au camping de la Melette, de recruter un agent non-titulaire, dans les conditions fixées par l'article 3, 1° et 2° de la loi du 26 janvier 1984.

Il propose au conseil municipal la création d'un emploi temporaire d'adjoint administratif territorial de **2<sup>ème</sup> classe**, du 11 juillet au 16 août 2020 inclus, pour faire face à ce besoin saisonnier d'activité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

donne son accord et charge le maire d'effectuer toutes les formalités nécessaires.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 9 juillet 2020

#### **E. commission de la culture et de la communication - réunion du 6 juillet 2020**

La présidente est Valérie RENOUF, la rapporteure est Françoise BILLON.

##### **1. Communication**

Il est proposé :

- la mise en place d'un protocole pour la communication des commissions : diffusion des rapports aux membres de la commission par le.la rapporteur.e ;

- la création d'une banque de données de photos sur la commune, en prévision des diverses publications.

*Publications* : actuellement Blainville-Infos recto-verso 4 à 5 fois par an et un bulletin municipal annuel.

La commission propose de conserver ces publications en revoyant la mise en page et le nom.

*Site Internet* : afin que le site soit mis à jour et alimenté très régulièrement, il serait souhaitable qu'un membre de la commission et/ou du conseil municipal s'en occupe ; les services administratifs de la mairie n'ayant pas beaucoup de temps à y consacrer.

- *Définitions* : le site internet pour chercher de l'info et les réseaux sociaux pour envoyer les infos.

- *Les outils de communication* : à développer – le sujet fera l'objet d'une prochaine réunion.

- Donner la parole aux habitants en créant des *réunions de quartiers* (environ 4).

- Ouverture des commissions municipales aux habitants – Appel à participants : la commission propose de faire appel par voie de presse.

*Organisation d'un marché le samedi ou le dimanche* : demander à la population sa préférence sur le jour, par voie de presse.

##### **2. Culture et patrimoine**

- une association (théâtre) demande la possibilité d'occuper la salle des fêtes le vendredi soir, pour des répétitions. Ce serait possible uniquement quand la salle n'est pas louée le week-end.

- *travaux de réfection de l'amer de l'église* : Projet en lien avec l'association BSM Patrimoine.

Le conseil municipal autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention (financement européen) via le programme du DLAL (développement local par des acteurs locaux). La subvention attendue s'élève à 53 000€.

- *travaux de réfection de l'église* : le maire propose au conseil municipal de prévoir des travaux de réfection de l'église à réaliser d'urgence pour un montant de 300 000 € à répartir sur toute la durée du mandat, les travaux de réfection de l'amer étant inclus dans l'enveloppe.

Après discussion, le conseil municipal, par 12 voix pour et 7 contre,

- se déclare favorable à l'inscription des crédits budgétaires pour les travaux de réfection de l'église, pour un montant de 300 000 € à répartir sur 6 ans ;

- autorise le maire à déposer un dossier de demande d'aide financière comme indiqué ci-dessus.

#### **F. commission des travaux, de l'urbanisme et de l'assainissement - réunion du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Le président est Jacky VAYER, la rapporteure est Lucie LEBRUN.

##### **1. Point sur les travaux en cours :**

###### **➤ Commerce et logement dans le bourg :**

ce chantier a un peu de retard, la livraison au 01/07 n'a pas été possible et on espère qu'elle pourra se faire avant la fin juillet. Pas de remarque particulière sur les travaux eux-mêmes,

###### **➤ Cantine, plateau sportif et parking scolaire : fin des travaux**

La réception des travaux proposée le 1er juillet a été refusée.

Considérant les actuels défauts nombreux, la commission propose :

- De n'accepter la livraison de ce bâtiment qu'une fois toutes les réserves levées et tests livrés conformes

- D'envisager la possibilité de la rentrée des enfants en septembre dans l'ancienne cantine compte-tenu des incertitudes ci-dessus évoquées.

###### **➤ Installation toilettes sèches plage sud**

Jacky VAYER et Jean-Pierre K'DUAL ont rencontré monsieur DUDOUIT de la DDTM et ont obtenu son accord pour implanter les toilettes sèches sur le domaine public maritime de la plage sud. Des plots seront installés pour empêcher le stationnement devant.

###### **➤ Projet de construction de la nouvelle salle de convivialité : rapport de l'entretien avec Mr Laquaine, architecte**

La commission propose de réfléchir à une nouvelle implantation du projet actuel, afin d'envisager à terme une extension du bâtiment. L'architecte doit étudier cette possibilité, ainsi que plusieurs questions réglementaires (recours des entreprises non retenues, démarches d'urbanisme par rapport au permis de construire délivré...).

##### **2. Destination future du bâtiment de l'ancienne cantine**

La commission propose que le bâtiment de l'ancienne cantine soit expertisé afin d'envisager sa future destination ou démolition.

##### **3. Divers**

Une visite du réseau d'assainissement des eaux usées est organisée le jeudi 9 juillet par la SAUR (fermier) en vue de définir notamment les points les plus sensibles.

L'Agence de l'Eau, dans le cadre de son programme de crise (covid19 / sanitaire) ouvre de nouveaux crédits et notamment des subventions bonifiées à hauteur de 60 % du coût HT des travaux sous réserve de leur réalisation d'ici la fin 2021, étant entendu que les communes littorales restent une priorité d'action pour l'Agence de l'eau dans le cadre de la conformité de la qualité de l'eau.

## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 9 juillet 2020

#### III. Extension du réseau d'assainissement collectif la Halle/les Landiaux

##### A. Consultation pour les travaux : rapport de la commission d'appels d'offres

Lucie LEBRUN rappelle que la consultation pour l'extension du réseau d'assainissement collectif à la Halle/les Landiaux a été lancée en mars 2020. Elle présente le rapport d'analyse des offres établi par le cabinet PRY TECH et examiné par la commission d'appels d'offres.

Elle précise que le projet a été réalisé par le cabinet PRY TECH conformément à la charge qualité exigée par l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Note globale/100	Entreprise	Montant TTC
85.990	BERNASCONI	161 724.00 €
79.987	ROUTIERE PEREZ	143 440.32 €
75.904	CEGELEC MANCHE	167 937.50 €
72.990	FLORO TP	161 721.00 €
72.206	STURNO	194 955.50 €
71.333	LAISNEY TP	143 391.96 €
68.854	CISE TP	211 620.00 €
66.940	SITPO	173 684.40 €

Le conseil municipal, sur proposition de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de retenir l'offre de l'entreprise BERNASCONI, économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 161 724€ TTC ;
- charge le maire d'accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer les documents du marché.

##### B. Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Seine-Normandie

Lucie LEBRUN, rapporteure de la commission des travaux, de l'urbanisme et de l'assainissement, indique au conseil municipal qu'il est possible de solliciter l'agence de l'eau Seine-Normandie (AESN) pour une éventuelle aide financière dans le cadre du programme « eau et climat 2019-2024 », pouvant atteindre 60% du montant HT des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- confirme sa décision d'entreprendre les travaux d'extension du réseau d'assainissement collectif à la Halle/les Landiaux, pour un montant total estimé à 134 770 € HT ;
- sollicite pour ce projet une aide financière de l'agence de l'eau Seine-Normandie, dans le cadre du programme « eau et climat 2019-2024 » ;
- valide le plan de financement suivant :

Financement	Taux	Montant HT
Agence de l'eau Seine-Normandie	60 %	80 862 €
Autofinancement	40 %	53 908 €
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>100.00%</b>	<b>134 770 €</b>

- s'engage à ne pas démarrer les travaux avant accord de l'AESN ;

- autorise le maire à signer les actes à intervenir après délivrance de l'accusé de réception du dossier complet par les services de l'AESN.

#### IV. Bail précaire pour local commercial 1 place de la marine

Après discussion et échanges de points de vue et compte-tenu du retard dans les travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de louer le local 1 place de la marine à madame Malvina HEURBIZE pour une activité d'esthéticienne, aux conditions suivantes :
  - bail précaire d'un an, renouvelable deux fois, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 ;
  - loyer mensuel : 200€ hors charges,
  - dépôt de garantie : un mois de loyer
- charge l'étude de maître ALLIX-GIRARD à Agon-Coutainville de la rédaction du bail et autorise le maire à le signer ainsi que tous documents s'y rapportant.

#### V. Bail communal pour le logement dans le bourg

Après discussion et échanges de points de vue et compte-tenu du retard dans les travaux, le conseil municipal décide de revoir la question lors d'une prochaine réunion.

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 9 juillet 2020**

#### **VI. Création d'un réseau d'eaux pluviales rue du Senéquet :**

##### **1/ annulation du marché de travaux**

Jacky VAYER, maire-adjoint aux travaux, indique qu'après une réunion avec les services de l'ATD (agence technique départementale) et l'entreprise LAINEY TP, puis une visite sur place, il propose au conseil municipal l'annulation du marché de travaux signé avec l'entreprise LAISNEY TP, pour motif d'intérêt général, les résultats espérés suite à la réalisation des travaux n'étant pas à la hauteur de l'investissement financier.

Il précise que l'indemnité à verser à l'entreprise s'élève à 1 592€, soit 5% du marché HT et qu'il faudra également régler la prestation d'assistance technique au conseil départemental, soit 1 528.32€ TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide l'annulation du marché de travaux susvisé pour motif d'intérêt général ;
- charge le maire du versement de l'indemnité due à l'entreprise LAISNEY TP : 5% du montant du marché HT, soit 1 592€ (31 840€ X 5%) ;
- charge le maire du règlement de la prestation d'assistance technique au conseil départemental, conformément à la délibération du conseil municipal du 9 janvier 2019, pour un montant de 1 528.32€ TTC (1 273.60€ HT).

##### **2/ annulation mission SPS**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'annuler sa délibération du 9 juin dernier relative à l'attribution de la mission SPS dans le cadre des travaux rappelés en objet.

##### **3/ annulation projet de convention à passer avec le conseil départemental**

Le conseil municipal, considérant l'annulation des travaux, annule sa délibération du 9 juin dernier autorisant le maire à signer la convention de réalisation et d'entretien du réseau d'eaux pluviales avec le conseil départemental.

#### **VII. Délégations consenties au maire par le conseil municipal**

**Vu** l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences ;

**Considérant** l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal ;

**Vu** la circulaire n°INTB1407194BN du 24 mars 2014 qui précise les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** de déléguer à monsieur Louis TEYSSIER, le maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1. arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
4. décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;
5. accepter les changements de locataires consécutifs aux ventes de mobilhomes sur le terrain de camping municipal et signer les contrats de location correspondants ;
6. passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
7. créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
12. fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du jeudi 9 juillet 2020**

13. procéder au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux, lorsque les crédits sont inscrits au budget, ou habiliter toute personne publique ou privée à déposer de telles demandes sur les biens municipaux ;
14. fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
16. intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal ;
17. régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;
18. réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 200 000 € ;
19. rédiger les actes administratifs de vente et de transfert de biens.

**DIT** qu'en cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement, le maire sera provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint, dans l'ordre des nominations et, à défaut d'adjoint, par un conseiller municipal désigné par le conseil ;

**AUTORISE** le maire, pour la durée du mandat, selon les règles définies à l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales, à subdéléguer à un ou des adjoints de son choix, voir à un ou des conseillers, pour exercer la délégation de signature se rapportant aux décisions précitées ;

**DIT** qu'en vertu des dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, chaque adjoint au maire et conseiller municipal bénéficiant d'un arrêté de délégation est habilité à signer les décisions relevant de son domaine de délégation ;

**PREND ACTE** que le maire s'engage à rendre compte au conseil municipal, lors de ses réunions, de l'exercice de la présente délégation.

**VIII. Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2019 pour les budgets assainissement, camping et commune**

**Budget assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de reporter au budget primitif de l'exercice 2020 :  
- l'excédent d'exploitation pour 443 690.88 €  
- l'excédent d'investissement pour 262 497.74 €.

**Budget camping**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :  
- d'affecter l'excédent d'exploitation de clôture, à hauteur de 46 962.19€, au financement du déficit de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020 ;  
- de reporter au budget primitif de l'exercice 2020 le solde du déficit d'investissement de clôture, soit 32 948.35 €.

**Budget communal**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :  
- d'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement de clôture, soit 1 308 486.42 €, au financement du déficit de la section d'investissement du budget primitif de l'exercice 2020 ;  
- de reporter au budget primitif le reste de l'excédent de fonctionnement de clôture, soit 58 290.34 € ;  
- de reporter au budget primitif de l'exercice 2020 l'excédent d'investissement de clôture, soit 187 713.58 €.

**IX. Examen et vote du budget primitif 2020 pour le service assainissement**

Antoine HAUDIQUER présente le budget primitif de l'exercice 2019 du service assainissement, qui s'établit comme suit :  
- section d'exploitation : 627 240.23 € en dépenses et en recettes  
- section d'investissement : 459 211.74 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
approuve le budget primitif de l'exercice 2020 concernant le service assainissement, tel qu'il lui a été présenté.

**X. Examen et vote du budget primitif 2020 pour le camping**

Antoine HAUDIQUER présente le budget primitif de l'exercice 2020 pour le camping, qui s'établit comme suit :  
- section d'exploitation : 271 448.35 € en dépenses et en recettes  
- section d'investissement : 90 194.59 € en dépenses et en recettes

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Séance du jeudi 9 juillet 2020**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
approuve le budget primitif de l'exercice 2020 concernant le camping, tel qu'il lui a été présenté.

#### **XI. Examen et vote du budget primitif pour la commune**

Antoine HAUDIQUER présente le budget primitif de l'exercice 2020 de la commune, qui s'établit comme suit :

- section de fonctionnement : 1 289 234.34 € en dépenses et en recettes
- section d'investissement : 2 385 435.69 € en dépenses et en recettes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
approuve le budget primitif de l'exercice 2020 concernant la commune, tel qu'il lui a été présenté.

#### **XII. Questions diverses**

##### **1. Changements de locataires parcelles mobilhomes**

Le maire donne connaissance des changements de locataires suivants et indique qu'il convient d'établir les nouveaux contrats de location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

PARCELLE	ANCIEN LOCATAIRE	NOUVEAU LOCATAIRE
7B	ALEXANDRE Maurice	POTTIER Anthony & DESHAYES Nathalie - 50240 Saint-James
21F	JOUVIN Jean-Michel	SAVATTE Patrick & Catherine - 35220 Saint-Didier
9G	HAREL Sandrine	HESRY Hervé et Valérie - 14120 Mondeville
10G	GASTEBOIS Eugène	LECERF Christian - 50000 Saint-Lô

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
donne son accord charge le maire de l'exécution des formalités habituelles.

##### **2. Avenant 2 à la convention de location du local communal place de la marine**

Madame Annick SOLER, présidente de l'association Arts des marais, demande le renouvellement de la convention de location consentie le 31 août 2018 pour une durée d'un an et renouvelé le 31 août 2019 par l'avenant 1.

Le maire rappelle que le loyer mensuel est fixé à 30€ et propose son maintien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,  
accepte le renouvellement de la location du bâtiment susvisé dans les mêmes conditions que l'année précédente et charge le maire de l'accomplissement des formalités correspondantes.

##### **3. Interventions diverses**

- Louis TEYSSIER souhaite organiser fin août, si les conditions sanitaires le permettent, un rassemblement festif avec les élus, les associations locales et éventuellement la population. Projet à approfondir et qui pourra évoluer en fonction des contraintes liées au coronavirus.

- Afin de protéger la dune, Louis TEYSSIER propose la fermeture aux automobiles du chemin d'accès au banc du Nord, après une réunion avec les propriétaires des cabanes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23 heures 30.